

Plan Fédéral des Grandes Villes

La Ville de Liège reçoit depuis 2000 un subside spécifique à la politique des grandes villes. L'objectif de cette politique est de favoriser l'épanouissement des habitants en améliorant les conditions et le cadre de vie dans la ville.

En déterminant ses besoins sur base d'un diagnostic réalisé par son administration et la cellule stratégique, la Ville de Liège développe dans son programme d'intervention les objectifs stratégiques suivants :

- le développement intégré des quartiers dans la ville;
- une économie locale vivante, des emplois durables et de proximité;
- une cohésion sociale forte;
- une ville en santé dans un environnement sain;
- une meilleure offre de logements.

Un partenariat est aussi concrétisé avec une dizaine d'associations locales dont les champs d'actions visent en particulier la participation des groupes précarisés. L'accueil d'urgence des habitants fragilisés, réalisé grâce aux associations spécialisées, apporte des réponses concrètes et immédiates.

Une attention particulière est réservée à la participation des citoyens. Une méthodologie participative a été mise en place dans certains quartiers de la ville. Il s'agit d'informer, consulter, associer et mobiliser tous les citoyens autour de projets de quartiers.



PLAN FEDERAL DES GRANDES VILLES

Depuis 2000, la Ville de Liège reçoit une dotation de l'Etat fédéral en vue de mettre en œuvre des actions de proximité dans les quartiers. Près de 250 actions concrètes ont été réalisées au bénéfice direct des habitants.

Ce programme d'actions pour la Ville de Liège a été élaboré sur base d'un diagnostic global dont le pilier central consiste en la consultation citoyenne à l'échelle de la Ville (2003 et 2007) conjuguée à une consultation des forces vives dans les quartiers prioritaires, chaque année. Un tableau de bord stratégique annuel, véritable outil d'aide à la décision et à l'orientation des politiques communales, vient utilement compléter ce diagnostic. Dans le cadre d'une politique d'action globale dans la Ville, Liège accorde une attention particulière aux axes suivants : le développement intégré des quartiers, le développement économique et l'emploi local, la cohésion sociale, la santé et l'environnement.

La Ville s'est engagée dans la lutte contre la paupérisation de la population en concluant des partenariats avec des associations spécialisées qui apportent aux personnes fragilisées des réponses concrètes et immédiates, telles que l'accueil de jour (Abri de Jour), l'accueil de nuit (Abri de Nuit), l'assistance alimentaire et sanitaire (Resto du Cœur, Opération Thermos) et l'aide au logement (CPAS – Logements d'urgence).

Pour exercer ces missions au sein des quartiers, 98 agents ont été engagés (dont 33 emplois « articles 60' »).

La Ville de Liège reçoit depuis 2000 un subside spécifique à la politique des grandes villes. L'objectif de cette politique consacrée aux grandes villes, en tant que moteur de la société et de notre économie, est de favoriser l'épanouissement des habitants en améliorant les conditions et le cadre de vie dans la ville.

En déterminant ses besoins sur base d'un diagnostic réalisé chaque année par les équipes, dans les quartiers, en collaboration avec la cellule stratégique, la Ville de Liège veut répondre aux attentes concrètes de ses citoyens.

Une attention particulière est donc réservée à la participation des citoyens à la vie de la cité. Depuis 2003, une méthodologie participative a été mise en place dans certains quartiers de la Ville. Il s'agit d'informer, consulter, associer et mobiliser tous les citoyens dans les quartiers au travers de projets mobilisateurs : les projets de quartiers. En stimulant et en articulant toutes les « forces vives » des quartiers, les habitants participent à la réalisation concrète d'actions visant l'amélioration de leurs conditions de vie (exemples : renforcement de l'éclairage, création d'un coin de jeux, mise en place d'une maison de quartier, organisation de manifestations sportives, réalisation de petits aménagements publics - bancs, plantations, etc).

Depuis 2001, une cellule d'experts a été mise en place en vue d'analyser de façon transversale les problématiques suivantes :

la mobilité, l'économie, l'environnement, l'urbanisme et la recherche de subsides auprès des institutions. La « cellule stratégique » ainsi dénommée, réalise aussi un tableau de bord annuel, compilant et analysant des données actualisées qui rendent compte de la situation générale de la Ville.

Pour permettre de réaliser ces actions, un budget triennal de 12.946.000 euros est alloué par l'Etat fédéral à la Ville de Liège. Soixante pourcents de cette subvention permettent de rémunérer 116 agents, répartis dans divers services de la Ville, en fonction des actions à réaliser. Les champs d'interventions sont multiples (amélioration de la propreté, renforcement de la fonction économique, aménagement de l'espace public, animations socioculturelles et interculturelles, actions de médiation et sécurisation des établissements scolaires, ...) et sont soumis à une évaluation annuelle.

Un partenariat est aussi concrétisé avec une dizaine d'associations locales dont les champs d'actions visent en particulier la participation des groupes précarisés à la vie socioculturelle et sportive.

L'accueil d'urgence des habitants fragilisés, réalisé grâce aux associations spécialisées, apporte des réponses concrètes et immédiates, telles que l'accueil de jour (Abri de Jour), l'accueil de nuit (Abri de Nuit), l'assistance alimentaire et sanitaire (Resto du Cœur, Opération Thermos) et l'aide au logement (CPAS – Logements d'Urgence).

En 2007, à la demande de l'autorité fédérale, la Ville de Liège s'est adjoint les services d'un médiateur spécialisé dans les sanctions administratives. En effet, des incivilités telles que l'abandon de déchets, les déjections canines, les graffitis, suscitent beaucoup d'irritation auprès de la population, en particulier quand ces actes sont commis par des mineurs qui ne sont pas poursuivis. Le gouvernement fédéral a, dès lors, pris des mesures en vue de lutter contre la délinquance juvénile, en octroyant un appui complémentaire aux villes et communes pour les aider à mettre en oeuvre une lutte efficace contre les incivilités.

L'action du médiateur consiste à accompagner tant la procédure de médiation obligatoire à l'égard des mineurs ayant atteint l'âge de 16 ans que la procédure de médiation facultative à l'égard des majeurs, telles qu'elles sont prévues dans le cadre de la loi sur les sanctions administratives communales.

Enfin, le dispositif global du Plan fédéral implique la mise en place d'une cellule de coordination de cette politique pour les grandes villes. Cette équipe est composée d'une coordinatrice générale, d'une coordinatrice administrative et financière, d'une

comptable et d'une secrétaire-assistante. Elle a pour mission principale la coordination de l'ensemble des projets réalisés sur le quartier ainsi que la mise en œuvre des initiatives inhérentes à la convention pluriannuelle (réalisation-évaluation-réactualisation).